



Temps du midi au GEM (03/2024)

Le Conseil d'Administration du GEM attire l'attention des adhérent·es. **Dorénavant, le GEM sera fermé entre 12h30 et 13h30 pour respecter le repos des salarié·es.** (pas de possibilité de venir et/ou de cuisiner au GEM).

Quelques exceptions néanmoins :

Repas conviviaux les mercredis midis : pas de changements. Il est toujours possible de venir cuisiner/manger au GEM en s'inscrivant au repas convivial du mercredi.

Lorsqu'il y a une activité le matin : les personnes participant à l'activité du matin peuvent rester cuisiner/manger au GEM (limité à 4 adhérent·es/visiteurs avec contrat). Une de ces 4 personnes devra se proposer responsable pour la sécurité et la propreté de la cuisine. Les personnes seront donc autonomes et n'auront pas besoin des salarié·es. L'inscription sera possible depuis le cally d'inscription de l'activité du matin."

Veiller à la propreté et la sécurité de la cuisine :

Lors des repas en autonomie, la présence d'une personne responsable est demandée.

Celle-ci veillera particulièrement :

- Que chacun·e nettoie les ustensils utilisés lors de leur repas : assiettes, couverts, plats, verres... (vaisselle et essuyer)
- Au bon usage des appareil électroménagers (explications, éteindre et nettoyer après utilisation)
- Au rangement des éléments à leur place initiale après utilisation
- Au nettoyage des tables et des sols (chiffon et spray sous l'évier + balais pour les miettes)

Nous appelons également à l'implication de chacun·e pour que cela soit un engagement collectif.